



VALORISATION DES PAYSAGES VITICOLES DE L'APPELLATION DES CÔTES DU VENTOUX

Une démarche visant à allier qualité de l'environnement et du paysage et qualité du vin.

Contexte local

Caractéristiques démographiques, sociales, économiques, culturelles et politiques

Superficie totale :	120 000 hectares
Superficie en vigne :	13 000 hectares
Financement européen :	LEADER+
Population totale :	environ 100 000 habitants
Répartition de l'emploi par secteur :	
* agriculture, pêche, sylviculture	14 %
* industrie, construction, BTP	22 %
* tertiaire	64 %

Autres caractéristiques

L'économie du territoire est surtout constituée d'une agriculture diversifiée et d'un tourisme de qualité. Ces deux activités coexistent bien et sont complémentaires, sans toutefois que de réelles synergies ne soient créées entre elles. Elles se retrouvent pourtant sur des problématiques communes telles que le paysage ou la pluri-activité des exploitations.

L'agriculture et le tourisme représentent donc les principaux secteurs de création d'emplois et de richesses sur le territoire.

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) des Côtes du Ventoux en constitue un puissant levier économique.

Le territoire bénéficie du label de réserve de Biosphère. Ce label a été attribué en 1990 au territoire du Mont Ventoux par l'UNESCO dans le cadre de son programme MAB (Man and Biosphère) ; il reconnaît la valeur patrimoniale aussi bien environnementale qu'humaine du Mont Ventoux au niveau international.

Éléments déterminants dans la décision de lancer l'initiative

La délimitation de l'appellation d'origine contrôlée Côte du Ventoux n'a jamais été faite.

En 1953, les vins du Ventoux sont devenus des Vins de Qualité Supérieure (VDQS), puis sont passés en AOC en 1973 en gardant les délimitations judiciaires des années cinquante.

***Une démarche
visant à allier qualité
de l'environnement
et du paysage
et qualité du vin***



Un travail de connaissance des terroirs devait permettre d'affiner la délimitation de l'aire d'appellation en appréciant l'influence des terroirs sur la qualité et la typicité des vins.

Par ailleurs, et toujours dans un souci de développement économique et de valorisation du produit, les acteurs viticoles du territoire se sont sentis de plus en plus concernés par la question du paysage, et ce, pour 3 raisons :

- premièrement, le territoire bénéficie de l'appellation d'origine contrôlée Côte du Ventoux, appellation rattachée à un terroir et donc à un paysage ;
- deuxièmement, la diversité des paysages du territoire à travers ses différents terroirs viticoles (géologie, pédologie, climat, topographie...) constitue un atout majeur de développement touristique et économique pour l'appellation Côtes du Ventoux ;
- troisièmement, l'engagement de certaines caves dans des démarches Terroirs et la nécessité d'une démarche globale et cohérente sur l'ensemble du territoire.

Le visuel est donc devenu primordial ainsi que la référence du vignoble à son territoire. Or, les paysages viticoles sont soumis à diverses pressions (urbanisation, industrie...) qui ont des incidences sur l'image et la qualité du produit.

L'outil

Description de la méthodologie

Les objectifs sont :

- caractériser les différents terroirs viticoles de l'appellation Côtes du Ventoux,
- sensibiliser les acteurs de l'activité viticole sur la place de la vigne dans le paysage et son harmonie dans le milieu environnant,
- établir une charte paysagère,
- initier des actions concrètes pour renforcer l'identité de chaque terroir de l'appellation Côtes du Ventoux et favoriser son développement touristique,
- décliner la notion de terroirs viticoles par la mise en place de routes des vins, sentiers vigneron...

Le projet a été élaboré par le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Ventoux non pas en réaction à un projet de paysage menacé mais dans l'objectif de sensibiliser la profession viticole aux enjeux paysagers et de l'impliquer dans la valorisation des paysages et des terroirs.

Mise en œuvre

La nécessité d'une approche globale à l'échelle de l'appellation Côtes du Ventoux a conduit le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Ventoux à être le maître d'œuvre du projet. Il a ainsi permis d'initier une démarche collective et d'impulser une dynamique sur le territoire.

Deux personnes au sein du Syndicat ont cordonné le projet : la responsable technique œnologue ainsi qu'un géographe.

1 - La première étape de conception du projet a consisté à tirer des enseignements des expériences conduites sur d'autres territoires et à s'inscrire dans des réseaux. Pour ce faire, le Syndicat a participé au colloque international intitulé « Paysage de vignes et de vins » organisé à Fontevraud. Aujourd'hui, le Syndicat a intégré le Groupe national Paysage de l'Institut Technique du Vins composé du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO), du Ministère de l'Agriculture...; à ce titre le Syndicat Général des vignerons des Côtes du Ventoux participe à différents

«Le paysage viticole est un allié médiatique puissant mais il est aussi un support sensible et fragile »

L'ENGAGEMENT DE CERTAINES CAVES DANS DES DEMARCHES DE TERROIR

La cave de Beaumont est l'une des plus petites caves du département de Vaucluse par ses volumes (16 000 hl pour 300 à 350 ha environ), mais grande par son nombre de coopérateurs (180 au total). A l'initiative du Président de la cave, un projet de réhabilitation des terrasses d'antan a été mis en place. Un cahier des charges a été établi et une commission technique créée composée de représentants de la cave ainsi que des organismes extérieurs (ICV, INAO, GDA...). Une dizaine de producteurs se sont lancés dans l'aventure et 3 ha ont été plantés composés de parcelles pour l'instant dispersées. La cave a pour projet, à terme, de créer des « terrasses vitrines » qui pourront être valorisées auprès des visiteurs. L'objectif est également de créer une cuvée spéciale « Terrasse » : en effet, la cave est l'une des plus tardives de la zone puisque les parcelles sont entre 300 et 550 m d'altitude.

« Ce projet fait partie d'un projet global de développement de l'image de notre cave en tant que cave de montagne. » affirme le président de la cave.



symposiums.

2 – La deuxième étape visait à s’entourer des compétences nécessaires pour définir une méthodologie de caractérisation des terroirs. Le Syndicat s’est alors tourné vers l’INRA (Institut National de la Recherche Agronomique).

3 – La troisième étape a consisté à sélectionner des bureaux d’études susceptibles de conduire l’ensemble de la démarche. A l’issue de cette sélection, la maîtrise d’œuvre du projet a été confiée à 3 bureaux d’études : l’Agence Paysages, SIGALES et GEOSOL. Ce sont ces deux derniers qui, en relation avec l’INRA, ont réalisé l’étude des sols.

Le projet a ensuite été développé. Quatre phases peuvent être distinguées :

- phase 1 : la connaissance des paysages ;
- phase 2 : la sensibilisation des acteurs ;
- phase 3 : l’élaboration d’un plan d’action ;
- phase 4 : la promotion et la communication.

Phase 1 : Connaissance des paysages

La connaissance des paysages a pour objectifs :

- de comprendre la spécificité de chacune des unités paysagères identifiées (géomorphologie, occupation du sol, motifs paysagers, tendances d’évolutions et enjeux...),
- d’orienter des actions paysagères spécifiques à chaque unité.

Ce travail a été réalisé à partir d’un recueil de données, de relevés de terrain, de rencontres avec des personnes ressources du territoire, de 2 ateliers paysage et de 2 questionnaires adressés aux acteurs du territoire (un questionnaire sur la perception du paysage par les vignerons et un questionnaire sur les actions projetées).

Ce travail de connaissance des paysages a donné lieu à la réalisation d’un rapport illustré conçu comme un outil de connaissance, de promotion ainsi que comme un guide conseil adapté à chaque unité paysagère.

Phase 2 : Sensibilisation des acteurs

Trois ateliers « Paysage » ont été organisés à l’attention des vignerons :

- un atelier sur la caractérisation des unités paysagères,
- un atelier sur les enjeux et tendances,
- un atelier sur le plan d’action.

Il s’agit de mettre en place une démarche collective et participative permettant d’enrichir le travail réalisé par les bureaux d’études sur la caractérisation des unités (débat sur les délimitations, choix des noms des unités paysagères...) et de débattre sur les enjeux et les actions à conduire.

Phase 3 : Elaboration d’un plan d’actions

Un plan d’actions a ensuite été élaboré autour des thématiques suivantes :

- urbanisation,
- aménagements des routes et des abords de caves,
- patrimoine bâti et végétal,
- gestion du vignoble,
- communication,
- outils de mise en œuvre du programme.

L’objectif des fiches « Actions » est de fournir aux acteurs de la filière viticole des orientations opérationnelles techniques et financières.

Ce plan d’actions s’accompagne d’un certain nombre de sites pilotes.

Le plan d’actions est une étape dans l’élaboration d’une charte paysagère (projet à venir).

Phase 4 : Promotion et communication

Le travail de connaissances des terroirs a abouti à la réalisation d’un guide didactique présentant, au travers de 5 itinéraires à parcourir en voiture en vélo ou à pied, la diversité des paysages viticoles et de leurs

Des ateliers paysages pour sensibiliser les vignerons



terroirs ainsi que le patrimoine local. Les 5 itinéraires sont téléchargeables sur le site Web du Syndicat des Vignerons des Côtes du Ventoux ainsi que sur celui du Comité Départemental du Tourisme.

Pilotage de l'outil

Un comité de pilotage a été constitué pour accompagner la démarche et valider les différentes orientations.

Ce comité a plusieurs vocations :

- associer très largement les vignerons et les autres acteurs du territoire,
- les impliquer dans la démarche,
- favoriser la concertation,
- être une instance d'échanges et de validation.

Le comité de pilotage s'est réuni 3 fois

- au démarrage du projet,
- en cours de réalisation de la phase d'étude,
- pour le rendu de l'étude.

Le comité de pilotage s'est ensuite transformé en comité de suivi des actions concrètes à mettre en place.

Partenaires

Une des plus-values du projet réside dans le partenariat mis en place pour conduire ce projet collectif.

Le comité de pilotage est composé de

- des acteurs du territoire : communautés de communes, communauté d'agglomération, syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux, Parc naturel régional du Luberon,
- d'institutionnels de niveau départemental et régional : conseil général, conseil régional, Direction départementale de l'Équipement (DDE), Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF),
- d'institutionnels plus particulièrement concernés par les questions paysagères : la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et le Centre Méditerranéen de l'Environnement (CME).

Éléments financiers

Le projet « Valorisation des paysages viticoles de l'appellation Côtes du Ventoux » a démarré en 2004. Il a été subventionné à hauteur de 50 % par l'Union européenne dans le cadre des programmes LEADER+ Luberon Lure et LEADER+ Autour du Ventoux (l'appellation se trouvant à cheval sur les 2 territoires LEADER).

Le tableau ci-après présente le budget de démarrage du projet :

Organisme	Montant
Syndicat des Côte du Ventoux	50 800 € (33,8 %)
Conseil Général de Vaucluse	15 600 € (10,4 %)
Conseil Régional PACA	10 000 € (6,6 %)
Union européenne	74 000 € (49,20 %)
TOTAL	150 400 €

Budget	
Rubrique	Montant assigné
Coordination du projet	3 000 €



***De nouveaux
partenariats établis et
des synergies de projets
créées***

***Un budget modeste pour
générer des actions
individuelles et
collectives***



Prestations pour étude de terroirs	10 400 €
Prestations pour étude paysagère	75 000 €
Charges : élèves – assurances	50 000 €
Petit équipement de bureau	3 000 €
Signalétique	9 000 €
TOTAL	150 400 €

Résultats et impacts

Résultats

Nombre d'actions volontaires mises en œuvre :

- 4 caves coopératives ont réalisé un plan pour améliorer les abords des caveaux et l'accueil des visiteurs ;
- 7 sentiers vigneron ont été mis en place ;
- 1 opération de revalorisation du vignoble en terrasses réalisée par une cave.

Nombre de caves et caveaux concernés par le guide didactique : 112 caves et caveaux

D'autres actions devraient voir le jour dans les mois à venir.

Impacts qualitatifs

- Mobilisation collective autour d'un projet global de valorisation d'un produit et de son terroir,
- créations de synergies entre différents projets et acteurs (ex : collaboration avec la Fédération départementale du Cyclotourisme pour la conception d'un itinéraire vélo « Paysages des Côtes du Ventoux »),
- développement de nouveaux partenariats et de nouvelles habitudes de travail,
- appréhension globale et transversale de la problématique d'amélioration qualitative d'un produit,
- approche multisectorielle du développement économique de l'appellation Côtes du Ventoux.

Éléments d'innovation

La référence au Terroir et l'approche multi-sectorielle du projet sont une nouveauté tant pour le Syndicat que pour nombre de producteurs locaux. L'innovation a consisté à allier « produit » et « terroir-paysage » dans une perspective de développement de l'appellation (qualité, image).

Cette approche multisectorielle développée par le Syndicat a induit de nouveaux partenariats et renforcé ceux existants (partenariat avec la SAFER, le Comité Départemental du Tourisme de Vaucluse par exemple). Des rapprochements entre acteurs se sont opérés et de nouvelles habitudes de travail basées sur la concertation se sont développées (ex : le Syndicat est à présent consulté dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale); Le programme LEADER+ a également induit des rapprochements entre porteurs de projet : le Syndicat a, en effet, participé aux journées de formation des professionnels du tourisme organisées par le Comité de Bassin d'Emploi des Pays du Ventoux et travaillé avec le Comité départemental du Cyclotourisme.

Des impacts encore difficiles à mesurer

« Les terroirs et les paysages viticoles constituent un patrimoine important à valoriser. Ils sont un excellent moyen de communication entre producteurs et consommateurs »

Le projet : un vecteur de communication intéressant

Le projet allie Qualité de production, Paysage et Tourisme. Les chemins vigneron créés s'inscrivent dans une démarche globale valorisant les vignobles mais aussi la polyculture et le patrimoine architectural local.



Conditions de transférabilité relatives au territoire d'accueil

Conditions d'ordre social, économique, démographique et culturel

Cette opération collective a pu être initiée par une structure fédératrice : le Syndicat général des vignerons des Côtes du Ventoux. Elle s'est également appuyée sur quelques opérations pilotes conduites sur le territoire par des caves particulières et coopératives.

Conditions d'ordre politique et législatif

Il n'y a pas de conditions spécifiques préalables d'ordre politique et législatif pour mettre en œuvre le projet.

Conditions techniques (capacité de la structure de pilotage et du partenariat)

Pour la mise en place du projet au niveau local :

- une forte capacité à associer les acteurs locaux et d'autres partenaires institutionnels et à les impliquer dans la démarche (de l'étude de connaissance des terroirs à l'élaboration du plan d'actions),
- une forte capacité à faire évoluer le projet à partir notamment des compétences associées et des partenariats développés.



Modalités du transfert

Modalités organisationnelles

- La transférabilité du projet suppose une volonté et une capacité de mise en œuvre du projet qui passe par :
- une connaissance approfondie des terroirs et de leur typicité,
 - l'association des acteurs viticoles à cette phase d'étude des Terroirs,
 - une mobilisation large des acteurs du territoire et des organismes concernés par les questions relatives au paysage,
 - la constitution d'un comité de pilotage de la démarche basée sur le partenariat établi,
 - l'élaboration d'un plan d'action recensant notamment les financements potentiels.

Coût du transfert (assistance technique à la création, mise en place de l'outil)

Durée de l'intervention : 12 mois

Phase préalable :

Visite de terrain (3 jours x 500 euros)	1 500 €
Diagnostic sur place : analyse des potentialités du territoire d'accueil et de la faisabilité (4 jours x 500 euros)	2 000 €

Mise en œuvre :

Appui méthodologique sur la caractérisation des terroirs (6 jours x 500 euros)	3 000 €
Appui méthodologique sur l'analyse paysagère (6 jours x 500 euros)	3 000 €
Appui méthodologique pour l'élaboration d'un plan d'actions (3 jours x 500 euros)	1 500 €
Assistance/suivi (1 jour/mois x 500 euros x 9 mois)	4 500 €
Déplacements et per diem (5 voyages + 25 per diem)	7 500 €
TOTAL	23 000 €

REPÈRES UTILES POUR LE TRANSFERT

Type d'outil	<i>Démarche collective/ caractérisation des terroirs / démarche qualité</i>
Titre du projet	VALORISATION DES PAYSAGES VITICOLES DE L'APPELLATION CÔTES DU VENTOUX
Territoire	51 communes concernées 15 caves coopératives 130 caves particulières 8 000 ha de vignes de cuve AOC
Organisation	SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS CÔTES DU VENTOUX
Adresse	SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS CÔTES DU VENTOUX Château Durbesson Route de Velleron 84975 Carpentras - FRANCE
Contact	Catherine SPEICH Responsable technique - oenologue Té : +33 (0)4 90 63 36 50 Fax : +33 (0)4 90 60 57 59 Syndicat@cotes-ventoux.com

Lien utile

<http://www.boutiques-de-gestion.com/bq/>

Le Cœur de la Bonne Pratique de la valorisation des paysages viticoles de l'appellation des Côtes du Ventoux

Le cœur de la bonne pratique se trouve dans la méthodologie élaborée tout au long de la démarche :

- tout d'abord, la méthodologie de connaissance des terroirs et de leur influence sur la typicité et la qualité des vins (approche géologique, pédologique, topographique, climatique). Cette connaissance a donné lieu à l'élaboration de cartes de terroirs viticoles de l'appellation des Côtes du Ventoux, à des rapports de profil de sols et des descriptifs des terroirs ;

- ensuite, la méthodologie d'étude paysagère basée sur un recueil de données mais également sur la participation des acteurs locaux à l'identification et l'appellation d'unités paysagères caractérisées (création d'ateliers du paysage) ;

- enfin, la méthodologie d'élaboration d'un plan d'actions paysage opérationnel pour accompagner les vignerons dans leur démarche de valorisation. Conçu de manière très opérationnelle, ce plan d'actions a été réalisé dans une optique d'élaboration d'une charte paysagère afin de pouvoir passer des conventions avec différents organismes, financeurs notamment.

Critères	Appréciation (sur 4)	Coefficient	Notation pondérée
<p>5/ DIAGNOSTIC DE LA DURABILITÉ</p> <p>La durabilité est vérifiée en essayant de savoir si les avantages du projet demeureront lorsque le projet sera terminé, en portant une attention particulière sur l'autosuffisance du projet : quelles sont les chances que les effets induits par le projet continuent à se produire après la fin du projet ?</p> <p>Libres commentaires de l'expert Le projet a permis d'initier une nouvelle démarche et de développer une nouvelle approche du produit « Côtes du Ventoux ». Il devrait générer la mise en œuvre d'autres actions complémentaires à celles initiées.</p>			
Notation de la durabilité	2	20	40
Critères	Appréciation (sur 4)	Coefficient	Notation pondérée
<p>6 / DIAGNOSTIC DE LA TRANSFÉRABILITÉ</p> <p>La transférabilité est la possibilité que l'action soit reprise par d'autres acteurs dans d'autres situations</p> <p>Libres commentaires de l'expert Sont transférables la méthodologie et les outils d'analyse mis en place. Toutefois la réussite du projet tient également à la qualité de l'animation et à l'adhésion des acteurs et des partenaires, c'est à dire à des éléments très contextuels.</p>			
Notation de la transférabilité	4	30	120

Critère	Notation sur 4	Coefficient	Notation pondérée
Efficience	4	10	40
Efficacité	4	10	40
Impact	2	15	30
Pertinence	4	15	60
Durabilité	2	20	40
Transférabilité	4	30	120
Notation globale : $330 / 400 = 16,5 / 20$			

